MAIRIE DE LE BOURDET
79210
☎ : 05 49 04 80 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le quinze octobre, à vingt heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Mickaël FOSSOUL, Maire.

Etaient présents les conseillers suivants : Mmes, LEFEVRE Anne, MASSARD Julie, MARTIN Muriel, MORIN Caroline, LEDUC Roseline, PERELLE Nathalie

Et Mrs BOUREAU Cyril, Laurent CHARRIER, Octavio FERNANDES DA SILVA, FOSSOUL Mickaël, GAUDIN Philippe, PEREIRA Manuel,

Était absents : BOUREAU Axel

Pouvoirs : DIOUF Charlotte donne pouvoir à Mickael FOSSOUL et Caroline MORIN donne pouvoir à Nathalie PERELLE.

Secrétaire de séance : Roseline LEDUC

Date de convocation : 09/10/2026 *Affichage* du 09/10/2026

C-02-10-2026 - TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été revus depuis mars 2025. Après délibéré, le Conseil maintient les tarifs de la façon suivante dès le 1er janvier 2027 sur toute nouvelle demande de location:

- Bourdetais : : 220 €
- Extérieurs : : 350 €

Le montant de la caution est la suivante :

- Bourdetais : : 500 €
- Extérieurs : : 500 €

Forfait ménage : 100 €

Le tarif à la journée (du lundi au vendredi de 8h à 18h) est de 90€.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le : 22 OCT. 2026

Et publication le : 22 OCT. 2026

Le Maire,
Mickaël FOSSOUL

MAIRIE DU BOURDET 79210

Secrétaire de Séance
Roseline LEDUC

Accusé de réception en préfecture
079-217900463-20261015-02102026-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026